

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux le vingt deux septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, CUADRADO K, MAES F, LEMAITRE C, PILAT A, POTIRON B, LIGNEL G, NUTTENS G, BIANCHI M, LEROUX C, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : DAGUIN R, BOUVIER T, CATHERINE C, RUAUX JC,

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Date de convocation : 3 septembre 2022 Date d'affichage : 23 septembre 2022

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 - Réalisation d'un terrain multisports

Délibération n°2022-26

Vu la délibération n°2022-11 du 6 avril 2022 ayant pour objet la création d'un terrain multisports et sollicitant une subvention au titre du plan « 5000 équipements de proximité » auprès de l'Agence Nationale du Sport,

Vu l'accusé de réception de l'Agence Nationale du Sport en date 13 mai 2022 et la réponse favorable à l'issue de la commission du mois de mai en attente de la notification d'attribution,

Vu la notification en date du 12 septembre 2022 de la délégation territorial de l'Agence Nationale du Sport portant attribution d'une subvention d'équipement

Sportif de 66 000 euros pour cette opération

Après avoir consulté différentes entreprises, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis suivants pour la réalisation des travaux :

- Pour la dalle en enrobé
 - EURL JOUSSET : 39 153.78 € HT
 - VARIN TP : 52 173.60 € HT

- Pour la fourniture et la pose des équipements
 - ACL Sport Nature : 44 655.13 € HT
 - AGORESPACE : 57 270 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de :

- l'EURL JOUSSET pour la réalisation de la dalle pour un montant de 39 153.78 € HT, soit 46 984.54 € TTC
- ACL Sport et Nature pour la fourniture et la pose des équipements pour un montant de 44 655.13 € HT soit 53 586.15 € TTC

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la contractualisation de ces offres.

2 - Travaux de réfection de voirie chemin de Lempérière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise BONE pour la réalisation de travaux de revêtement de voirie sur le chemin de Lempérière en limite de la commune de Cordebugle pour un montant de 8 820.00 € HT soit 10 584.00 € TTC

Le conseil municipal accepte ce devis qui sera financé sur les fonds propres de la commune en section de fonctionnement au compte 615231 : entretien, réparation de voirie.

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.